

Contrat portail d'achat ARTISET

entre

a) Horego AG, Stampfenbachstrasse 117, case postale 177, 8042 Zurich
(ci-après «**Horego**»)

et le membre d'ARTISET:

b) _____
(ci-après «**client**»)

Préambule

ARTISET est la fédération des associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOVITA. Ensemble, ils s'engagent en faveur des prestataires qui prennent en charge, soignent et accompagnent des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ainsi que des enfants et des jeunes.

Horego exploite, pour le compte d'ARTISET, la plateforme **portail d'achat ARTISET**.

À cet effet, Horego conclut des contrats avec des fournisseurs et avec des membres d'ARTISET.

Horego et ARTISET mettent à la disposition des membres d'ARTISET la plateforme de commande en ligne www.artiset-portail-achat.ch.

Les parties conviennent donc de ce qui suit:

1. Objet du contrat

Horego met à la disposition du Client la plateforme d'achats **portail d'achat ARTISET**, y compris l'ensemble des modules disponibles. De plus, Horego assure le support technique ainsi que des formations en ligne en lien avec l'utilisation de la plateforme. L'utilisation de la plateforme est gratuite et sans engagement pour les membres d'ARTISET.

2. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le _____. Il peut être résilié par chacune des parties à tout moment, par écrit, pour la fin d'un mois.

3. Résiliation extraordinaire

Chacune des parties est en droit de résilier le présent contrat avec effet immédiat pour justes motifs. Il y a juste motif notamment lorsqu'une partie contractante enfreint des dispositions essentielles du présent contrat.

4. Confidentialité

Le client sait et accepte que HOREGO communique à ARTISET les chiffres d'affaires des fournisseurs ainsi que les informations liées à la relation client, dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de la collaboration. ARTISET utilise ces informations exclusivement conformément à l'objet de l'association et dans l'intérêt du client.

5. Dispositions finales

- a) Si certaines dispositions du présent contrat s'avéraient invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans un tel cas, les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition licite se rapprochant le plus possible de l'objectif économique de la clause invalide. En cas de désaccord, les dispositions du Code des obligations s'appliquent.
- b) Les modifications et compléments, ainsi que la résiliation du présent contrat, doivent être effectués par écrit.
- c) Le for juridique pour tous les litiges découlant du présent contrat est Zurich.

Localité, date: _____

HOREGO AG

Client: _____

Signatures valides

Signatures valides

Nom des signataires en lettres majuscules

Nom des signataires en lettres majuscules

Deux exemplaires du présent contrat ont été établis.

Annexe 1: Fiche de saisie Client

Fiche de saisie portail d'achat ARTISET

Adresse de livraison de l'établissement:

Nom: _____
Rue: _____
NPA / Localité: _____
Tél: _____
E-mail: _____
Page d'accueil: _____

Adresse de facturation de l'entreprise:

L'adresse de facturation est l'adresse de l'établissement

L'adresse de facturation est différente:

Nom: _____
Nom supplémentaire: _____
Rue: _____
NPA / Localité: _____
E-mail: _____
(pour l'envoi de la facture au format PDF)

Numéro de TVA: _____

Vos centres de charges

Cocher les centres de charges:

Personne de contact:

E-mail pour login:

Cuisine	_____	_____
Éco. domestique	_____	_____
Soins	_____	_____
Technique	_____	_____
Administration	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Localité / Date: _____ Signature: _____